

Compte rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize du mois de décembre, s'est réuni en séance ordinaire, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Absents excusés : Mme Gisèle DUCHESNE,

Absent :

Mme Alexandra BUSSY-ROUSSEAU est nommée secrétaire de séance.

Point retiré de l'ordre du jour : Indemnité de conseil allouée au Receveur de la Commune.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Pour suivre le taux de l'inflation, il est coutume de réviser les tarifs communaux afin de pratiquer une éventuelle augmentation applicable au 1^{er} janvier 2020. Après avoir délibéré le conseil Municipal adopte le maintien des tarifs communaux identiques à ceux de 2019 avec une abstention.

Un Conseiller souligne le cas des réunions publiques organisées par la Société Nordex concernant le projet Eolien. Selon lui il s'agit de démarches commerciales. La salle culturelle devrait être payante aux tarifs professionnels.

DELIBERATION CONCERNANT LE DEBAT DU PADD

La réunion débat du PADD a eu lieu le vendredi 29 novembre, il convient donc de délibérer en annotant les remarques faites lors de cette réunion. Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette délibération avec 3 abstentions.

APPEL A PROJET INTERET COMMUNAL POUR 2020

Comme vu au Conseil Municipal du 8 novembre dernier, 2 dossiers ont été présentés pour l'appel à projet auprès du Conseil Départemental : Dossier priorité n°1 le parking de la rue d'Ouzouer, et dossier priorité n°2 le chauffage de l'Eglise, ainsi qu'un dossier signalisation et sécurité routière au titre de la demande de subvention pour les amendes de police et redevances des mines. Il convient donc de délibérer pour adresser les délibérations à l'appui de nos demandes. Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DETR 2020

Pour la demande de DETR 2020 le dossier de l'acquisition de la maison DEROIN été transmis, Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour finaliser ce dossier. Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

ACQUISITION D'UNE LICENCE

Dans le cadre de la sauvegarde des commerces du Centre Bourg de la Commune. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour l'acquisition de la licence 4 d'un commerce actuellement en vente. Après avoir délibéré et rappelé que la Commune est déjà en possession d'une Licence le Conseil Municipal accepte avec une voix contre et 2 absentions.

INFORMATION DES DROITS DE PREEMPTION URBAINS

Vente d'une maison située 1110 route de Lorris sur un terrain de 5008 m2.

Vente d'une maison située au 1320 Route de la Cour Marigny sur un terrain de 1 817 m2.

Vente d'une maison 181 Chemin des Pilattes sur un terrain de 3 050 m2.

Vente d'une maison 276 rue de la théauderie sur un terrain de 3255 m2.

Lecture des informations de vente de la SAFER pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2019.

.

AFFAIRES DIVERSES

Lecture de l'arrêté de la 3CFG n°171-2019 du 07/05/2019 engageant une procédure de modification simplifiée du PLU de la Commune de Varennes-Changy. Le projet porte sur la modification du règlement de la zone UA afin d'interdire le changement de destination des locaux commerciaux en rez de chaussée vers la destination habitat.

Informations diverses

Le PETR du Montargois-en-Gâtinais nous transmet l'information que les artisans et commerçants provisoirement en difficultés peuvent déposer un dossier de prise en charge des cotisations sociales. (Dossier ACED).

La 3CFG nous adresse un courrier concernant une réflexion scolaire, suite à la signature d'un protocole ruralité en juin 2018, par lequel l'éducation nationale s'engage à limiter les incidences de la baisse des effectifs en termes d'emplois pour la durée du protocole c'est-à-dire 3 ans et en contrepartie, les Communes et SIRIS s'engagent à faire évoluer l'organisation scolaire sur le territoire et à mettre en œuvre des conditions d'accueil et d'enseignement favorables à la réussite des élèves et au bien-être de la communauté éducative. Les réflexions reprendront au printemps 2020.

Initiative Loiret de novembre 2019 informe qu'il a accordé un prêt d'honneur pour le projet d'une supérette multiservices située dans la commune.

Les gendarmes du BTA de Chatillon Coligny nous communique les différentes interventions du 23 et 30 novembre 2019 dans la commune.

Diffusion du guide pratique Connex Cités à l'initiative du Rotary. La Commune de Varennes-Changy sera intégré à ce guide des professionnels locaux, sa diffusion est gratuite.

Lecture du palmarès 2019 des maisons et lieux fleuris suite au passage du Comité Départemental de fleurissement, 3 administrés Varennois apparaissent dans ce classement départemental.

Agenda : 14 décembre ouverture de la supérette VIVAL (Cf affiche)

15 décembre Marché Noël

19 décembre spectacle des écoles

22 décembre 11 H Père Noël

Information de la naissance d' Yvann JEMETZ le 23 novembre 2019

Remerciements et divers :

Néant

Expressions des conseillers

Pour revenir à la Licence, un Conseiller demande la validité de la licence 4 acquise en 2017 par la Commune. Mme Le Maire précise que cette validité est de 5 ans.

Un conseiller informe que les enfants sont satisfaits (aux vues de la météo actuelle) de l'abri bus installé depuis peu rue de la Vallée.

Une conseillère demande des nouvelles du Docteur MAZOUZ, Mme Le Maire informe qu'il est toujours blessé et qu'il reprendra sans doute ses fonctions en janvier.

Une adjointe informe que les colis pour les personnes âgées ont été livrés et donc qu'ils sont prêts à être distribués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures